

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 90 membres.

19/0576/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGVDE) - Modifications de l'organigramme de la Direction Générale Adjointe Ville Durable et Expansion.

19-34182-DRPDGVDE

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 a effectué des modifications structurelles de l'organigramme de la Direction Générale Adjointe Ville Durable et Expansion.

Les Directions des Opérations Funéraires, de l'Animation et de la Vie Citoyenne, des Elections et de la Mer ont été transférées aux deux nouvelles DGA créées à cette occasion : la DGA Mer Culture et Sports et la DGA des Services de Proximité.

Par ailleurs la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité a été scindée en deux nouvelles directions : la DGUP (Direction de la Gestion Urbaine de Proximité) et la DPGR (Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques)

Il convient désormais de détailler cette nouvelle organisation en mettant à jour les organigrammes actuels de la DGAVDE.

* Modification de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

La Division Nature en Ville du Service Nature en Ville Ecocitoyenneté participe à la promotion de la politique municipale en matière de Nature en Ville. Elle exerce d'une part une mission de veille, de restauration d'ouvrages et de transmission aux agents de la Ville concernés (mission "VERT"). Elle participe par ailleurs à la confection d'hôtels à insectes dans les parcs et jardins de la Ville.

S'agissant de la première mission, il est proposé que les ouvrages puissent être directement valorisés, au regard de leur intérêt patrimonial ou technique, auprès des services "utilisateurs" de la Direction des Parcs et Jardins, du Muséum Histoire Naturelle et du service des Bibliothèques...

S'agissant de la deuxième mission, le déploiement de grands et petits hôtels à insectes a été réalisé. Il s'agit désormais d'assurer le suivi scientifique de ces installations. Le Service Développement Durable et Biodiversité, à travers la Stratégie Locale Partagée Biodiversité qu'il anime, dispose de toutes les compétences pour exercer ce suivi.

Pour ces raisons, il convient de supprimer la Division Nature en Ville du Service Nature en Ville Écocitoyenneté et ventiler ses missions auprès des autres services de la DECV.

* Organisation de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques (DPGR)

Le Comité Technique du 20 mars 2019 a transformé le Service de Prévention et Gestion des Risques en direction (DPGR) et les divisions de ce service en services de la nouvelle direction.

Au regard des enjeux en matière de lutte contre l'habitat insalubre et de traitement de la sécurité des immeubles, ainsi que de l'étroite collaboration qui s'engage avec la Métropole, il convient de réorganiser cette direction et de la compléter sur des champs d'activité qui conforte ses missions. C'est ainsi que les missions d'hygiène de l'habitat ont également rejoint cette nouvelle direction.

L'organisation provisoire mise en place en gestion post-crise de la rue d'Aubagne a, par ailleurs, permis d'identifier un nouveau fonctionnement plus performant et efficace en particulier dans l'établissement des procédures et l'indispensable accompagnement administratif aux tâches techniques.

La DPGR est actuellement composée des 6 services suivants :

- Service Sécurité des Immeubles
- Service Établissement Recevant du Public
- Service Risques Majeurs Urbains.
- Service Administration et Suivi des Procédures de Sécurité
- Service de la Sécurité Civile Urbaine
- Service Hygiène de l'Habitat

Pour assurer plus efficacement ses missions essentielles pour le Service Public et son management, la Direction de Prévention et Gestion des Risques sera confortée par la création de 2 postes de Directeurs Adjoints, l'un coordonnant les opérations techniques d'intervention, l'autre les démarches administratives et sera structurée de la manière suivante:

- Service "Sécurité des immeubles" qui intègre les missions précédemment confiées au Service Hygiène de l'habitat. Il gèrera l'ensemble des pathologies des immeubles au niveau sécurité et au niveau hygiène et est composé de 2 divisions :

- division "veille et interventions"
- division "gestion des arrêtés"

- Service "Travaux" qui traitera les différentes interventions sur les bâtis en particulier, si nécessaire des travaux d'office en cas de copropriété défaillante.

- Service Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Service Risques Majeurs Urbains (RMU).

Service des Ressources Partagées (SRP) qui appuiera les services de la DPGR dans les démarches juridiques et administratives, il sera organisé en pôles de compétences

Cet organigramme entraîne l'annulation de la disposition relative à la mutualisation d'un SRP DGUP-DPGR, soumise à l'avis du Comité Technique du 20 mars 2019.

* Création Direction de la Santé, de la Solidarité et de l'Inclusion (DSSI) par transformation de la DGUP

Les missions relatives à la gestion de la prévention et de la gestion des risques de la DGUP étant confiées à une nouvelle direction, il convient de transformer la DGUP en une direction homogène.

La Direction de la Santé, de la Solidarité et de l'Inclusion (DSSI) portera les missions de santé et d'hygiène publiques, d'aide aux populations vulnérables tout en veillant à l'inclusion de chacun dans la Ville et la société.

La délibération n°19/0289/EFAG votée lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 a mis en œuvre un certain nombre de modifications dans l'organisation de la DGVDE et plus précisément la DGUP.

Par ailleurs, le Service Mobilité Urbaine sera rattaché à la Direction Générale Adjointe de la Sécurité.

Ainsi, l'ex-DGUP, voit son champ d'actions recentré, au travers des pouvoirs de police générale du Maire, et les orientations politiques en faveur des plus démunis maintes fois réaffirmées par la Municipalité, sur ses missions fondamentales liées à la santé et la salubrité publique, la solidarité, la lutte contre les exclusions, l'inclusion des personnes handicapées, l'hygiène de l'environnement, la lutte contre les nuisibles et la relation entre l'homme et l'animal dans la ville.

La mise en cohérence de ces actions dans une direction orientée sur ces compétences appartenant à la même famille de politique publique de la santé avec des objectifs communs et partagés est nécessaire.

La Ville de Marseille réaffirme la priorité qu'elle donne aux enjeux de santé publique, de salubrité de l'espace public et des établissements recevant du public.

Elle souhaite également rappeler que la lutte contre toutes les exclusions, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap qui justifient un effort accru des pouvoirs publics pour leur inclusion dans la cité et la société ou auprès des personnes en rupture sociale et notamment pour les publics les plus vulnérables en errance et détresse vis-à-vis de leur santé physique et/ou mentale, demeure une priorité de l'action publique.

Cette redéfinition des missions à caractère sanitaire et solidaire vise la mise en cohérence des politiques de santé publique notamment à travers la synergie à consolider entre les différentes entités municipales oeuvrant dans ce domaine.

L'objectif est d'assurer dans une même direction au travers de réflexions transversales entre le Service de la Santé Publique et Handicapés et le Service Solidarité et Lutte contre l'Exclusion des actions mieux coordonnées sur le plan opérationnel et en matière de communication, dans les champs suivants :

- santé physique et mentale des populations,
- hygiène publique,
- lutte contre les exclusions,
- inclusion des personnes handicapées
- accompagnement des populations fragiles et éloignées des parcours de soin traditionnels,
- lutte contre les risques sanitaires de développements de nouvelles pathologies,
- lutte contre les fléaux, nuisibles et/ou épidémiques,

Le Service de la Santé Publique et Handicapés est constitué de 5 divisions opérationnelles :

- Division « environnement et santé » : missions en lien avec nuisances sonores, nuisances olfactives, hygiène alimentaire, suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade, surveillance de la qualité de l'air, « désinsectisation, dératisation, désinfection – 3D »,
- Division « prévention, promotion de la santé » : missions en lien avec la prévention et la promotion de la santé (en matière de : conduites à risques chez les adolescents, SIDA, Infections Sexuellement Transmissibles, addictions, santé nutritionnelle, santé mentale...),
- Division « personnes handicapées » : missions en lien avec l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation d'handicap,
- Division « centre de vaccination » : missions en lien avec le fonctionnement du centre de vaccination gratuit et du centre de vaccination internationale, ainsi que la promotion de la vaccination en population générale,
- Division « animal dans la ville » chargée de mettre en œuvre, au titre du Code Rural, la fourrière animale municipale et au titre du C.G.C.T. les pouvoirs de polices du Maire en matière d'hygiène et salubrité publique.

Le Service Solidarité et Lutte contre l'Exclusion est constitué de 2 divisions

Elles ont pour mission générale l'aide inconditionnelle et l'assistance aux populations en errance, en grande difficulté et éloignées d'un parcours de santé classique.

- Division des interventions et maraudes : ce secteur au sein du Service de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion se caractérise par la permanence, la mobilité de ses équipes. Sa vocation est de maintenir un lien social et de porter assistance.

Le camion douche permet aux populations les plus vulnérables une meilleure hygiène corporelle. L'antenne du Samu Social en gare Saint Charles effectue quotidiennement des maraudes assurant le suivi, l'accompagnement des errants, des missions de réinsertion en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse accueil d'environ 50 personnes soumises à des Travaux d'Intérêt Général par an et enfin des interventions sur les dispositifs saisonniers grand froid et canicule et sur les Evacuations de sécurité ou sanitaires.

- Division de la logistique : assure la gestion globale des stocks de différents produits de soin, de santé, d'hygiène, d'habillement, de couvertures. Cette division assure le soutien logistique des équipes opérationnelles. Elle recherche et élabore des partenariats avec les acteurs économiques et les donateurs et gère la logistique générale du service.

Le Service des Ressources Partagées de la DSSI

en charge pour l'ensemble de la Direction des missions support relatives aux Ressources Humaines, Finances, Juridique et Marchés Publics.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont approuvées les modifications de l'organigramme de la Direction Générale Adjointe Ville Durable et Expansion ci-dessus exposées.

**Vu pour enrôlement
LE MAIRE DE MARSEILLE
Signé : Jean-Claude GAUDIN**

Le Conseiller rapporteur de la Commission ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Jean-Claude GAUDIN